



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Choix pour le versement de l'allocation versée en cas de décès d'un enfant âgé de 16 à 25 ans

[Accéder au Formulaire](#)

Choix entre l'allocation versée en cas de décès d'un enfant et le capital décès.

Formulaire à remplir en ligne et à envoyer par mail à la Caf.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R58037>